

Monsieur le président, je profite de l'occasion pour inviter le ministre à songer à d'autres programmes, afin d'en arriver à doter notre pays d'une marine marchande à peu près semblable à celle qu'il possédait il y a 100 ans.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills:

Le 14 novembre 1970—M. Saltsman—Bill intitulé: Loi établissant une Corporation de développement du Canada.

[Traduction]

M. l'Orateur: Je devrais signaler au député et à la Chambre qu'après avoir jeté un coup d'œil sur le projet de loi proposé par le député j'éprouve de graves réserves à cet égard et je ne mettrai pas la motion du député aux voix dès maintenant. Il pourrait vouloir réfléchir à la portée financière possible du bill. Il sait, bien entendu, que la mesure proposée à l'étude de la Chambre sous le titre «Loi établissant une Corporation de développement du Canada» est, peut-être par coïncidence, en substance la même que le bill adopté le 24 avril 1970 sous le titre «Loi sur le Centre de recherches pour le développement international». Ce bill, je le rappelle au député, était précédé par une recommandation royale et je suis presque sûr que celui-ci devrait l'être aussi, même s'il est évident que le député a fait un effort pour en éliminer les exigences financières possibles les plus flagrantes.

• (11.20 a.m.)

J'appelle l'attention du député sur certaines dispositions, surtout l'article 11 ou du moins l'un des articles qui prévoient la nomination des directeurs et représentants ou employés. Il y décèlera, comme moi, un relent d'argent. J'ai certaines réserves quant à l'ouverture d'un compte de banque et aux paiements effectués par retraits de ce compte. Je doute que malgré ses efforts d'imagination le député ait réussi à extirper du bill les aspects financiers.

Je ne voudrais pas être injuste envers le député. J'aimerais étudier le bill sérieusement et lui accorder autant que possible le bénéfice du doute. Lundi prochain, le député aura sans doute l'occasion d'expliquer à la Chambre son point de vue et ses raisons de croire que je fais erreur en disant que le projet de loi implique des dispositions d'ordre financier.

QUESTIONS ORALES

LE BUDGET

LA TENUE DES DOCUMENTS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a fait une déclaration bien accueillie à l'appel des motions; dirait-il à la Cham-

bre si son budget renfermera les résolutions budgétaires habituelles qui exigeraient un long examen législatif à la Chambre?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est très difficile de dire maintenant ce que sera le teneur du budget. Si des résolutions sont nécessaires, elles seront présentées de la façon habituelle, bien entendu.

L'hon. M. Lambert: Sans tenter d'obtenir des renseignements détaillés au sujet de la teneur du budget, puis-je demander au ministre de nous dire si les propositions budgétaires se rattacheront au Livre blanc sur la fiscalité, au fond et aux recommandations de ce document.

LA CONSULTATION DES AUTORITÉS PROVINCIALES—LA MISE AU COURANT PRÉALABLE DES CHEFS DE PARTIS

M. Max Saltsman (Waterloo): Le ministre des Finances peut-il nous dire s'il a consulté les représentants provinciaux à ce sujet et, si oui, voudrait-il nous faire rapport de ces entretiens?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Depuis deux jours les hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux discutent ici la réunion des ministres des Finances qui doit se tenir dans quelques semaines. Je crois que mes fonctionnaires leur ont signalé certains problèmes économiques et autres du même ordre mais ils ne leur ont pas parlé des questions concernant particulièrement le budget.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, le ministre prendra-t-il des dispositions en vue de tenir une réunion d'information confidentielle pour les représentants des divers partis et du personnel de recherche, avant la présentation du budget, comme on l'avait fait au sujet des media d'information?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je vais suivre la méthode que nous avons adoptée à la dernière présentation d'un livre blanc, où nous avons mis au courant un ou deux députés de chaque parti. Je vais tâcher de faire le nécessaire. Toutefois, je ne crois pas possible d'aller jusqu'à réunir également un personnel de recherche et d'autres personnes pour les mettre au courant. Cela créerait une situation impossible. Il s'agit de décider qui on admettra ou n'admettra pas à ce qu'on nomme une réunion d'information secrète.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES NIVEAUX D'EMPLOI

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Les effets du changement de la politique économique du gouvernement ne devant pas se répercuter sur les niveaux d'emploi cet hiver, le gouvernement est-il en train de reconsidérer sa décision touchant la hausse immédiate des allocations de chômage?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Mon honorable ami est parvenu à une conclusion intéressante sans savoir ce qui est inscrit au budget. Je ne suis pas d'accord avec elle.